

COMMUNE DE VILLENES SUR SEINE

06 JUIL. 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2018/034

DATE DE CONVOCATION : 19 juin 2018	L'an deux mille dix huit Le 25 juin à 20 heures 15 Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Michel PONS, Maire.
DATE D'AFFICHAGE : 19 juin 2018	
NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE 29 PRESENTS 20 VOTANTS 27	Etaients présents : Michel PONS, Jean-Luc BIANCHI, Dominique CRINON, Jean-Pierre LAIGNEAU, Jean-Michel CHARLES, , Eva SEGUY, Anne-Marie FRANCOIS, Pierre-François DEGAND, Katia LEFEUVRE, Valérie THOMASSEN, Olivier HARDOUIN, Christine HANON-BATIOT, Michel BASSEVIEZ, Benoit DALBIN, Laurent MONIN, Jacky TOUATY, Marie DUPUICH, Louis CLERF, Christyane JAVOISE, Laurent MAGLIA, Formant la majorité des membres en exercice.
	Etaients absents : Carine DUQUENNE, Franck TROGNEE
Affiché en Mairie le 27 juin 2018	Ont donné pouvoir : Alain ADICEOM à Jean-Pierre LAIGNEAU Leïla CARICHON à Michel BASSEVIEZ Carole BORDES à Jean-Michel CHARLES Hubert WEYDERT à Laurent MONIN Marcel DJOURNO à Dominique CRINON Carine FELIZARDO à Anne-Marie FRANCOIS Christine ASHWCRTH à Pierre-François DEGAND

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCE EN MATIERE DE SERVICES SPECIAUX DE TRANSPORT PUBLIC ROUTIERS RESERVES AUX ELFVES (CIRCUITS SPECIAUX SCOLAIRES) AVEC ILE-DE-FRANCE MOBILITES (EX STIF)

Le Conseil Municipal,

VU le Code des transports, notamment ses articles L.1241-1 et suivants, L.3111-14 et suivants et R.1241-1 et suivants,

VU le Code des transports, notamment ses articles R.3111-15 à R.3111-29, et R.1241-1 et suivants,

VU l'ordonnance n°59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France,

VU le décret n°59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France,

VU le projet de convention à intervenir avec Ile-de-France Mobilités (ex STIF),

CONSIDERANT que pour offrir une offre convenable et adaptée en matière de transports scolaires subventionnés pour desservir les zones Fauveau et Migneaux, Ile-de-France Mobilités (ex STIF) doit déléguer cette compétence à la Commune de Villennes-sur-Seine,

CONSIDERANT que pour ce faire la Commune de Villennes-sur-Seine et Ile-de-France Mobilités (ex STIF) doivent signer une convention de délégation de compétence en matière de services spéciaux de transport routiers réservés aux élèves (circuits spéciaux scolaires).

Après en avoir délibéré à L'UNANIMITE,

APPROUVE les termes de la convention à intervenir avec Ile-de-France Mobilités (ex STIF), sis 41 rue de Châteaudun, 75009 Paris, pour la délégation de compétence en matière de services spéciaux de transport public routiers réservés aux élèves (circuits spéciaux scolaires).

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

Fait à VILLENES-SUR-SEINE,
Le 26 juin 2018



Le Maire,

Michel PONS



COMMUNE DE VILLENES SUR SEINE

XXXXXXXXXX

06 JUIL. 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2018/035

DATE DE CONVOCATION : 19 juin 2018	L'an deux mille dix huit Le 25 juin à 20 heures 15 Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Michel PONS, Maire.
DATE D'AFFICHAGE : 19 juin 2018	
NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE 29 PRESENTS 20 VOTANTS 27	<u>Etaient présents :</u> Michel PONS, Jean-Luc BIANCHI, Dominique CRINON, Jean-Pierre LAIGNEAU, Jean-Michel CHARLES, , Eva SEGUY, Anne-Marie FRANCOIS, Pierre-François DEGAND, Katia LEFEUVRE, Valérie THOMASSEN, Olivier HARDOUIN, Christine HANON-BATIOT, Michel BASSEVIEZ, Benoit DALBIN, Laurent MONIN, Jacky TOUATY, Marie DUPUICH, Louis CLERF, Christyane JAVOISE, Laurent MAGLIA, Formant la majorité des membres en exercice.
	<u>Etaient absents :</u> Carine DUQUENNE, Franck TROGNEE
	<u>Ont donné pouvoir :</u> Alain ADICEOM à Jean-Pierre LAIGNEAU Leïla CARICHON à Michel BASSEVIEZ Carole BORDES à Jean-Michel CHARLES Hubert WEYDERT à Laurent MONIN Marcel DJOURNO à Dominique CRINON Carine FELIZARDO à Anne-Marie FRANCOIS Christine ASHWORTH à Pierre-François DEGAND

Affiché en Mairie
le 27 juin 2018

PARTICIPATION AU PROJET DE SERVICE PUBLIC DE LOCATION DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE PORTE PAR ILE-DE-FRANCE MOBILITES

Le Conseil Municipal,

VU le Code des Transports notamment l'article L.1241-1,

CONSIDERANT la création d'un service de location de Vélos à Assistance Electrique (VAE) portée par Ile-de-France Mobilités,

CONSIDERANT le souhait de la commune de bénéficier de ce nouveau service pour favoriser la bascule des Franciliens vers le vélo, et le développement des mobilités douces sur le territoire,

Après en avoir délibéré à L'UNANIMITE,

DONNE un avis favorable pour adhérer au projet de service public de location de Vélos à Assistance Electrique (VAE) proposé par Ile-de-France Mobilités.

PREND ACTE que la mise en place de ce service n'entraînera aucun frais à la commune.

Pour extrait conforme.

Fait à VILLENES-SUR-SEINE
Le 26 juin 2018



Le Maire,

Michel PONS

COMMUNE DE VILLENES SUR SEINE

~~~~~

06 JUL. 2018

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2018/036

|                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DATE DE CONVOCATION :<br>19 juin 2018                                                                                                        | L'an deux mille dix huit<br>Le 25 juin à 20 heures 15<br>Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Michel PONS, Maire.                                                                                                                                                                                                                                                        |
| DATE D'AFFICHAGE :<br>19 juin 2018                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| NOMBRE DE CONSEILLERS :<br><br>EN EXERCICE                    29<br>PRESENTS                        20<br>VOTANTS                         27 | <b>Etaients présents :</b><br>Michel PONS, Jean-Luc BIANCHI, Dominique CRINON, Jean-Pierre LAIGNEAU, Jean-Michel CHARLES, , Eva SEGUY, Anne-Marie FRANCOIS, Pierre-François DEGAND, Katia LEFEUVRE, Valérie THOMASSEN, Olivier HARDOUIN, Christine HANON-BATIOT, Michel BASSEVIEZ, Benoit DALBIN, Laurent MONIN, Jacky TOUATY, Marie DUPUICH, Louis CLERF, Christyane JAVOISE, Laurent MAGLIA,<br>Formant la majorité des membres en exercice. |
|                                                                                                                                              | <b>Etaients absents :</b> Carine DUQUENNE, Franck TROGNEE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|                                                                                                                                              | <b>Ont donné pouvoir :</b><br>Alain ADICEOM à Jean-Pierre LAIGNEAU<br>Leïla CARICHON à Michel BASSEVIEZ<br>Carole BORDES à Jean-Michel CHARLES<br>Hubert WEYDERT à Laurent MONIN<br>Marcel DJOURNO à Dominique CRINON<br>Carine FELIZARDO à Anne-Marie FRANCOIS<br>Christine ASHWORTH à Pierre-François DEGAND                                                                                                                                 |

**Affiché en Mairie**  
**le 27 juin 2018**

### SIGNATURE DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT DE L'AMENAGEMENT DU CARREFOUR RD 153x CHEMIN DE FAUVEAU

Le Conseil Municipal,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Programme 2016 d'amélioration de la sécurité routière sur le réseau départemental du Département des Yvelines,

**VU** les travaux d'aménagement réalisés permettant une sécurisation et une régulation des flux par des implantations pérennes de feux tricolores,

**VU** le projet de convention tripartite relative au réaménagement de deux carrefours, hors agglomération, entre les débouchés du chemin de Fauveau et de l'avenue du General Charles de Gaulle et de la RD 153 du PR 2+800 au PR 3+350, sur le territoire des communes d'Orgeval et de Villennes-sur-Seine, sur la base d'un montant d'opération HT de 300 000 €,

**VU** les modalités de versements des participations financières de la Communauté Urbaine des communes de Villennes-sur-Seine et d'Orgeval pour un montant total de 190 000 € HT, réparti comme suit :

- la Communauté Urbaine pour moitié, soit 95 000 € HT
- les communes de Villennes-sur-Seine et d'Orgeval pour un quart chacune, soit 47 500 € HT.

**CONSIDERANT** que le Conseil Municipal doit se prononcer sur la convention susvisée,

Après en avoir délibéré à 1 voix « POUR » : Michel PONS, 3 ABSTENTIONS : Anne-Marie FRANCOIS (+ pouvoir Carine FELIZARDO) et Christyane JAVOISE et 23 « CONTRE » : Jean-Luc BIANCHI, Dominique CRINON (+ pouvoir Marcel DJOURNO), Jean-Pierre LAIGNEAU (+ pouvoir Alain ADICEOM), Jean-Michel CHARLES (+ pouvoir Carole BORDES), Eva SEGUY, Pierre-François DEGAND (+ pouvoir Christine ASHWORTH), Katia LEFEUVRE, Valérie THOMASSEN, Olivier HARDOUIN, Christine HANON-BATIOT, Michel BASSEVIEZ (+ pouvoir Leïla CARICHON), Benoit DALBIN, Laurent MONIN (+ pouvoir Hubert WEYDERT), Jacky TOUATY, Marie DUPUICH, Louis CLERF, Laurent MAGLIA,

**REFUSE** la signature de la convention susvisée avec le Département des Yvelines, maître d'ouvrage, la Communauté Urbaine et la commune d'Orgeval.

Pour extrait conforme.

Fait à VILLENES-SUR-SEINE  
Le 26 juin 2018

Le Maire,

Michel PONS



# COMMUNE DE VILLENES SUR SEINE

~~~~~

06 JUL. 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2018/037

DATE DE CONVOCATION : 19 juin 2018	L'an deux mille dix huit Le 25 juin à 20 heures 15 Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Michel PONS, Maire.
DATE D'AFFICHAGE : 19 juin 2018	
NOMBRE DE CONSEILLERS :	
EN EXERCICE 29	Etaients présents : Michel PONS, Jean-Luc BIANCHI, Dominique CRINON, , Jean-Michel CHARLES, , Eva SEGUY, Anne-Marie FRANCOIS, Pierre-François DEGAND, Katia LEFEUVRE, Valérie THOMASSEN, Olivier HARDOUIN, Christine HANON-BATIOT, Michel BASSEVIEZ, Benoit DALBIN, Laurent MONIN, Jacky TOUATY, Marie DUPUICH, Louis CLERF, Christyane JAVOISE, Laurent MAGLIA, Formant la majorité des membres en exercice.
PRESENTS 19	Etaients absents : Jean-Pierre LAIGNEAU, Alain ADICEOM, Carine DUQUENNE, Franck TROGNEE
VOTANTS 25	
Affiché en Mairie le 27 juin 2018	Ont donné pouvoir : Leïla CARICHON à Michel BASSEVIEZ Carole BORDES à Jean-Michel CHARLES Hubert WEYDERT à Laurent MONIN Marcel DJOURNO à Dominique CRINON Carine FELIZARDO à Anne-Marie FRANCOIS Christine ASHWORTH à Pierre-François DEGAND

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION POUR LA TRANSMISSION ELECTRONIQUE DES ACTES AU REPRESENTANT DE L'ETAT

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2131-1 et suivants, et R.2131-1-B,

VU le décret n° 2016-146 du 11 février 2016 relatif aux modalités de publication et de transmission, par voie écrite et par voie électronique, des actes des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale,

VU le décret n°2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté du 26 octobre 2005 portant approbation d'un cahier des charges des dispositifs de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et fixant une procédure d'homologation de ces dispositifs,

VU le projet de convention à intervenir avec la Préfecture des Yvelines,

CONSIDERANT la nécessité de transmettre les documents au contrôle de légalité du représentant de l'Etat par voie électronique,

Après en avoir délibéré à L'UNANIMITE,

APPROUVE les termes de la convention à intervenir pour la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat.

AUTORISE le Maire à signer ladite convention, ainsi que toute convention avec un opérateur de transmission homologué, qui serait nécessaire à la transmission des documents par voie électronique.

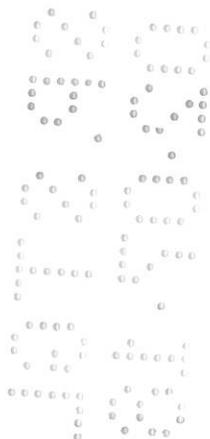
Pour extrait conforme.

Fait à VILLENES-SUR-SEINE,
Le 26 juin 2018



Le Maire,

Michel RONS



COMMUNE DE VILLENES SUR SEINE

~~~~~

06 JUIL. 2018

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2018/038

|                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DATE DE CONVOCATION :<br>19 juin 2018                            | L'an deux mille dix huit<br>Le 25 juin à 20 heures 15<br>Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Michel PONS, Maire.                                                                                                                                                                                                                                                              |
| DATE D'AFFICHAGE :<br>19 juin 2018                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| NOMBRE DE CONSEILLERS :<br>EN EXERCICE 29                        | <b><u>Etaient présents :</u></b><br>Michel PONS, Jean-Luc BIANCHI, Dominique CRINON, Jean-Pierre LAIGNEAU, Jean-Michel CHARLES, , Eva SEGUY, Anne-Marie FRANCOIS, Pierre-François DEGAND, Katia LEFEUVRE, Valérie THOMASSEN, Olivier HARDOUIN, Christine HANON-BATIOT, Michel BASSEVIEZ, Benoit DALBIN, Laurent MONIN, Jacky TOUATY, Marie DUPUICH, Louis CLERF, Christyane JAVOISE, Laurent MAGLIA,<br>Formant la majorité des membres en exercice. |
| PRESENTS 20                                                      | <b><u>Etaient absents :</u></b> Carine DUQUENNE, Franck TROGNEE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| VOTANTS 27                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b><u>Affiché en Mairie</u></b><br><b><u>le 27 juin 2018</u></b> | <b><u>Ont donné pouvoir :</u></b><br>Alain ADICEOM à Jean-Pierre LAIGNEAU<br>Leïla CARICHON à Michel BASSEVIEZ<br>Carole BORDES à Jean-Michel CHARLES<br>Hubert WEYDERT à Laurent MONIN<br>Marcel DJOURNO à Dominique CRINON<br>Carine FÉLIZARDC à Anne-Marie FRANCOIS<br>Christine ASHWORTH à Pierre-François DEGAND                                                                                                                                |

### PARTICIPATION A L'APPEL A PROJET DE SOUTIEN DEPARTEMENTAL AUX MAISONS MEDICALES

Le Conseil Municipal,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'appel à projet de soutien départemental aux maisons médicales,

**CONSIDERANT** la volonté de la commune de réaliser une maison médicale pluridisciplinaire, pour améliorer l'accès aux soins médicaux pour tous ses habitants en aidant à l'installation et au maintien de professionnels de santé sur le territoire villenois,

**Après en avoir délibéré à L'UNANIMITE,**

**AUTORISE** le dépôt d'un dossier de candidature à l'appel à projet de soutien départemental aux maisons médicales en vue de la création d'une maison médicale sous maîtrise d'ouvrage communale.

Pour extrait conforme.

Fait à VILLENES-SUR-SEINE

Le 26 juin 2018



Le Maire,

Michel PONS



# COMMUNE DE VILLENES SUR SEINE

XXXXXXXXXX



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2018/039

|                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DATE DE CONVOCATION :<br>19 juin 2018                                  | L'an deux mille dix huit<br>Le 25 juin à 20 heures 15<br>Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Michel PONS, Maire.                                                                                                                                                                                                                                                        |
| DATE D'AFFICHAGE :<br>19 juin 2018                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| NOMBRE DE CONSEILLERS :<br>EN EXERCICE 29<br>PRESENTS 20<br>VOTANTS 27 | <b>Etaients présents :</b><br>Michel PONS, Jean-Luc BIANCHI, Dominique CRINON, Jean-Pierre LAIGNEAU, Jean-Michel CHARLES, , Eva SEGUY, Anne-Marie FRANCOIS, Pierre-François DEGAND, Katia LEFEUVRE, Valérie THOMASSEN, Olivier HARDOUIN, Christine HANON-BATIOT, Michel BASSEVIEZ, Benoit DALBIN, Laurent MONIN, Jacky TOUATY, Marie DUPUICH, Louis CLERF, Christyane JAVOISE, Laurent MAGLIA,<br>Formant la majorité des membres en exercice. |
|                                                                        | <b>Etaients absents :</b> Carine DUQUENNE, Franck TROGNEE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|                                                                        | <b>Ont donné pouvoir :</b><br>Alain ADICEOM à Jean-Pierre LAIGNEAU<br>Leïla CARICHON à Michel BASSEVIEZ<br>Carole BORDES à Jean-Michel CHARLES<br>Hubert WFYDERT à Laurent MONIN<br>Marcel D'OURNO à Dominique CRINON<br>Carine FELIZARDO à Anne-Marie FRANCOIS<br>Christine ASHWORTH à Pierre-François DEGAND                                                                                                                                 |

**Affiché en Mairie  
le 27 juin 2018**

### APPROBATION D'UNE CONVENTION DE COOPERATION AVEC LA COMMUNAUTE URBAINE GRAND PARIS SEINE ET OISE POUR LA VIABILITE HIVERNALE 2017/2018 DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAUTAIRE

Le Conseil Municipal de Villennes-sur-Seine,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5215-27,

**VU** le code de la voirie routière,

**VU** les statuts de la Communauté Urbaine,

**CONSIDERANT** que les opérations de déneigement font parties intégrantes des opérations dévolues à la charge du gestionnaire de la voirie communautaire,

**CONSIDERANT** qu'il s'est avéré nécessaire pour la Communauté Urbaine de mobiliser les moyens de la commune pour les besoins de la mise en œuvre des opérations de déneigement du domaine public communautaire,

**Après en avoir délibéré à L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** la convention de coopération avec la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise pour le maintien de la viabilité hivernale 2017/2018 sur le domaine public routier communautaire

**AUTORISE** le Maire à signer la convention et l'ensemble des actes nécessaires à sa mise en œuvre.

Pour extrait conforme.

Fait à VILLENES SUR SEINE  
Le 26 juin 2018



Le Maire,

  
Michel PONS



# COMMUNE DE VILLENES SUR SEINE

~~~~~

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2018/040

DATE DE CONVOCATION : 19 juin 2018	L'an deux mille dix huit Le 25 juin à 20 heures 15 Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Michel PONS, Maire.
DATE D'AFFICHAGE : 19 juin 2018	
NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE 29 PRESENTS 20 VOTANTS 27	<u>Etaient présents :</u> Michel PONS, Jean-Luc BIANCHI, Dominique CRINON, Jean-Pierre LAIGNEAU, Jean-Michel CHARLES, , Eva SEGUY, Anne-Marie FRANCOIS, Pierre-François DEGAND, Katia LEFEUVRE, Valérie THOMASSEN, Olivier HARDOUIN, Christine HANON-BATIOT, Michel BASSEVIEZ, Benoit DALBIN, Laurent MONIN, Jacky TOUATY, Marie DUPUICH, Louis CLERF, Christyane JAVOISE, Laurent MAGLIA, Formant la majorité des membres en exercice.
	<u>Etaient absents :</u> Carine DUQUENNE, Franck TROGNEE
<u>Affiché en Mairie</u> <u>le 27 juin 2018</u>	<u>Ont donné pouvoir :</u> Alain ADICEOM à Jean-Pierre LAIGNEAU Leïla CARICHON à Michel BASSEVIEZ Carole BORDES à Jean-Michel CHARLES Hubert WEYDERT à Laurent MONIN Marcel DJOURNO à Dominique CRINON Carine FFLIZARDO à Anne-Marie FRANCOIS Christine ASHWORTH à Pierre-François DEGAND

FIXATION DES TARIFS DES ATELIERS CULTURELS ET SPORTIFS (ACS)

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT la volonté de reconduire les Ateliers Culturels et Sportif, activité payante instaurée en 2017,

CONSIDERANT la nécessité de créer un tarif préférentiel pour les enfants Villennois,

Après en avoir délibéré à L'UNANIMITE,

DECIDE d'appliquer la tarification suivante pour l'inscription aux ACS :

	Elève Ecole maternelle	Elève Ecole élémentaire
VILLENNOIS Tarif fixe par séance	5 €	7 €
EXTERIEURS Tarif fixe par séance	6 €	8 €

PRECISE qu'aucune réduction ne peut s'appliquer à cette tarification.

Pour extrait conforme.

Fait à VILLENES-SUR-SEINE

Le 26 juin 2018

Le Maire,

Michel PONS



COMMUNE DE VILLENES SUR SEINE

~~~~~

06 JUIL. 2018

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2018/041

|                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DATE DE CONVOCATION :<br>19 juin 2018                            | L'an deux mille dix huit<br>Le 25 juin à 20 heures 15<br>Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Michel PONS, Maire.                                                                                                                                                                                                                                                              |
| DATE D'AFFICHAGE :<br>19 juin 2018                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| NOMBRE DE CONSEILLERS :                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| EN EXERCICE 29                                                   | <b><u>Etaient présents :</u></b><br>Michel PONS, Jean-Luc BIANCHI, Dominique CRINON, Jean-Pierre LAIGNEAU, Jean-Michel CHARLES, , Eva SEGUY, Anne-Marie FRANCOIS, Pierre-François DEGAND, Katia LEFEUVRE, Valérie THOMASSEN, Olivier HARDOUIN, Christine HANON-BATIOT, Michel BASSEVIEZ, Benoit DALBIN, Laurent MONIN, Jacky TOUATY, Marie DUPUICH, Louis CLERF, Christyane JAVOISE, Laurent MAGLIA,<br>Formant la majorité des membres en exercice. |
| PRESENTS 20                                                      | <b><u>Etaient absents :</u></b> Carine DUQUENNE, Franck TROGNEE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| VOTANTS 27                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b><u>Affiché en Mairie</u></b><br><b><u>le 27 juin 2018</u></b> | <b><u>Ont donné pouvoir :</u></b><br>Alain ADICEOM à Jean-Pierre LAIGNEAU<br>Leïla CARICHON à Michel BASSEVIEZ<br>Carole BORDES à Jean-Michel CHARLES<br>Hubert WEYDERT à Laurent MONIN<br>Marcel DJOURNO à Dominique CRINON<br>Carine FELIZARDO à Anne-Marie FRANCOIS<br>Christine ASHWORTH à Pierre-François DEGAND                                                                                                                                |

### **REJET DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION PROVISOIRE N°1 POUR 2018**

Le Conseil Municipal de Villennes-sur-Seine,

**VU** l'article 72-2 de la Constitution,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code Général des Impôts et notamment son article 1609 nonies C,

**VU** les statuts de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise (CU GPS&O),

**VU** le protocole financier général adopté par la CU GPS&O le 17 novembre 2016,

**VU** le montant de l'attribution de compensation provisoire n°1 pour 2018 fixé par délibération du conseil communautaire de la CU GPS&O en date du 08 février 2018 pour la commune de Villennes-sur-Seine,

**CONSIDERANT** le caractère injuste de figer indéfiniment l'écart fiscal entre les communes par le truchement des compensations fiscales,

**CONSIDERANT** le caractère illégal d'attribuer aux communes une part de la fiscalité instituée par les ex EPCI,

**CONSIDERANT** le caractère illégal de mélanger les compensations fiscales aux attributions de compensation des charges transférées,

**CONSIDERANT** le caractère illégal de faire varier l'attribution de compensation de plus de 5% des recettes réelles de fonctionnement de la commune,

**CONSIDERANT** le fait que le protocole financier explicitant les principes de neutralité fiscale et l'évaluation des compensations fiscales a été approuvé en novembre 2016 et ceci par une faible majorité exprimée du conseil communautaire par 59 voix pour, 45 contre et 22 abstentions,

**Après en avoir délibéré à L'UNANIMITE,**

**DÉCIDE DE REJETER** l'attribution de compensation provisoire n°1 pour l'exercice 2018 d'un montant de 339 460,00 €.

Pour extrait conforme.

Fait à VILLENES-SUR-SEINE  
Le 26 juin 2018



Le Maire,

Michel PONS



# COMMUNE DE VILLENES SUR SEINE

06 JUIL. 2018

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2018/042

|                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DATE DE CONVOCATION :<br>19 juin 2018                                              | L'an deux mille dix huit<br>Le 25 juin à 20 heures 15<br>Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Michel PONS, Maire.                                                                                                                                                                                                                                                        |
| DATE D'AFFICHAGE :<br>19 juin 2018                                                 | <b>Etaients présents :</b><br>Michel PONS, Jean-Luc BIANCHI, Dominique CRINON, Jean-Pierre LAIGNEAU, Jean-Michel CHARLES, , Eva SEGUY, Anne-Marie FRANCOIS, Pierre-François DEGAND, Katia LEFEUVRE, Valérie THOMASSEN, Olivier HARDOUIN, Christine HANON-BATIOT, Michel BASSEVIEZ, Benoit DALBIN, Laurent MONIN, Jacky TOUATY, Marie DUPUICH, Louis CLERF, Christyane JAVOISE, Laurent MAGLIA,<br>Formant la majorité des membres en exercice. |
| NOMBRE DE CONSEILLERS :<br><br>EN EXERCICE 29<br><br>PRESENTS 20<br><br>VOTANTS 27 | <b>Etaients absents :</b> Carine DUQUENNE, Franck TROGNEE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Affiché en Mairie<br/>le 27 juin 2018</b>                                       | <b>Ont donné pouvoir :</b><br>Alain ADICEOM à Jean-Pierre LAIGNEAU<br>Leïla CARICHON à Michel BASSEVIEZ<br>Carole BORDES à Jean-Michel CHARLES<br>Hubert WEYDERT à Laurent MONIN<br>Marcel DJOURNO à Dominique CRINON<br>Carine FELIZARDO à Anne-Marie FRANCOIS<br>Christine ASHWORTH à Pierre-François DEGAND                                                                                                                                 |

### GARANTIE D'EMPRUNT EN FAVEUR DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR L'ACQUISITION DE 34 LOGEMENTS LOCATIFS SIS 154 ROUTE DE MAROLLES

Le Conseil Municipal,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous,

**VU** les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des collectivités territoriales,

**VU** l'article 2298 du Code civil,

**VU** le contrat de prêt n° 77204 de la Caisse des Dépôts et Consignations en annexe signés entre HABITAT HAUTS DE FRANCE ESH ci-après l'emprunteur et la Caisse des dépôts et Consignations,

**Après en avoir délibéré à L'UNANIMITE,**

**ACCORDE** sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 4 020 144 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 77204 constitué de 6 lignes de prêt.

**Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.**

**La garantie est apportée aux conditions suivantes :**

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**S'ENGAGE** pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Pour extrait conforme.

Fait à VILLENES-SUR-SEINE,

Le 26 juin 2018

Le Maire,

Michel PONS



# COMMUNE DE VILLENES SUR SEINE

VILLENES SUR SEINE

06 JUIL. 2018

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2018/043

|                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DATE DE CONVOCATION :<br>19 juin 2018                                  | L'an deux mille dix huit<br>Le 25 juin à 20 heures 15<br>Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Michel PONS, Maire.                                                                                                                                                                                                                                                       |
| DATE D'AFFICHAGE :<br>19 juin 2018                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| NOMBRE DE CONSEILLERS :<br>EN EXERCICE 29<br>PRESENTS 20<br>VOTANTS 27 | <b>Etaient présents :</b><br>Michel PONS, Jean-Luc BIANCHI, Dominique CRINON, Jean-Pierre LAIGNEAU, Jean-Michel CHARLES, , Eva SEGUY, Anne-Marie FRANCOIS, Pierre-François DEGAND, Katia LEFEUVRE, Valérie THOMASSEN, Olivier HARDOUIN, Christine HANON-BATIOT, Michel BASSEVIEZ, Benoit DALBIN, Laurent MONIN, Jacky TOUATY, Marie DUPUICH, Louis CLERF, Christyane JAVOISE, Laurent MAGLIA,<br>Formant la majorité des membres en exercice. |
|                                                                        | <b>Etaient absents :</b> Carine DUQUENNE, Franck TROGNEE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|                                                                        | <b>Ont donné pouvoir :</b><br>Alain ADICEOM à Jean-Pierre LAIGNEAU<br>Leïla CARICHON à Michel BASSEVIEZ<br>Carole BORDES à Jean-Michel CHARLES<br>Hubert WEYDERT à Laurent MONIN<br>Marcel DJOURNO à Dominique CRINON<br>Carine FELIZARDO à Anne-Marie FRANCOIS<br>Christine ASHWORTH à Pierre-François DEGAND                                                                                                                                |

**Affiché en Mairie**  
**le 27 juin 2018**

### SUBVENTION EXCEPTIONNELLE VERSEE A LA CRECHE POMME DE REINETTE

Le Conseil Municipal,

**CONSIDERANT** le souhait de la commune d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association Pomme de ReINETTE pour contribuer à son bon fonctionnement.

**Après en avoir délibéré à L'UNANIMITE,**

**DECIDE** d'attribuer la subvention exceptionnelle de fonctionnement suivante :

- Association Pomme de ReINETTE (article 6574) : 20 000,00 €

Pour extrait conforme.

Fait à VILLENES SUR SEINE,  
Le 26 juin 2018



Le Maire,

Michel PONS

# COMMUNE DE VILLENES SUR SEINE

~~~~~

06 JUL 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2018/044

DATE DE CONVOCATION : 19 juin 2018	L'an deux mille dix huit Le 25 juin à 20 heures 15 Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Michel PONS, Maire.
DATE D'AFFICHAGE : 19 juin 2018	
NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE 29 PRESENTS 19 VOTANTS 27	<u>Etaient présents :</u> Michel PONS, Jean-Luc BIANCHI, Dominique CRINON, Jean-Pierre LAIGNEAU, Jean-Michel CHARLES, , Eva SEGUY, Anne-Marie FRANCOIS, Pierre-François DEGAND, Katia LEFEUVRE, Valérie THOMASSEN, Christine HANON-BATIOT, Michel BASSEVIEZ, Benoit DALBIN, Laurent MONIN, Jacky TOUATY, Marie DUPUICH, Louis CLERF, Christyane JAVOISE, Laurent MAGLIA, Formant la majorité des membres en exercice.
	<u>Etaient absents :</u> Carine DUQUENNE, Franck TROGNEE
	<u>Ont donné pouvoir :</u> Olivier HARDOUIN à Valérie THOMASSEN Alain ADICEOM à Jean-Pierre LAIGNEAU Leïla CARICHON à Michel BASSEVIEZ Carole BORDES à Jean-Michel CHARLES Hubert WEYDERT à Laurent MONIN Marcel DJOURNO à Dominique CRINON Carine FELIZARDO à Anne-Marie FRANCOIS Christine ASHWORTH à Pierre-François DEGAND

Affiché en Mairie
le 27 juin 2018

ADHESION A LA CONVENTION DE MEDIATION PREALABLE **OBLIGATOIRE**

Le Conseil Municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIème siècle,

VU le décret n°2018-101 du 16 février 2018 portant expérimentation d'une procédure de médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la fonction publique et de litiges sociaux,

CONSIDERANT que les collectivités intéressées doivent délibérer et signer une convention d'adhésion avec leur centre de gestion leur confiant la mission de médiation préalable obligatoire avant le 1^{er} septembre 2018,

Après en avoir délibéré à L'UNANIMITE,

DECIDE d'adhérer au dispositif de médiation préalable obligatoire mise en place par le CIG Grande Couronne de la Région Ile de France,

AUTORISE le Maire à signer la convention et à prendre toute décision utile à la mise en œuvre de cette dernière.

Pour extrait conforme.

Fait à VILLENES-SUR-SEINE
Le 26 juin 2018



Le Maire,

Michel PONS



COMMUNE DE VILLENES SUR SEINE

06 JUIL. 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2018/045

DATE DE CONVOCATION : 19 juin 2018	L'an deux mille dix huit Le 25 juin à 20 heures 15 Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Michel PONS, Maire.
DATE D'AFFICHAGE : 19 juin 2018	
NOMBRE DE CONSEILLERS :	
EN EXERCICE 29	Etaients présents : Michel PONS, Jean-Luc BIANCHI, Dominique CRINON, Jean-Pierre LAIGNEAU, Jean-Michel CHARLES, , Eva SEGUY, Anne-Marie FRANCOIS, Pierre-François DEGAND, Katia LEFEUVRE, Valérie THOMASSEN, Christine HANON-BATIOT, Michel BASSEVIEZ, Benoit DALBIN, Laurent MONIN, Jacky TOUATY, Marie DUPUICH, Louis CLERF, Christyane JAVOISE, Laurent MAGLIA, Formant la majorité des membres en exercice.
PRESENTS 19	
VOTANTS 27	Etaients absents : Carine DUQUENNE, Franck TROGNEE
	Ont donné pouvoir : Olivier HARDOUIN à Valérie THOMASSEN Alain ADICEOM à Jean-Pierre LAIGNEAU Leïla CARICHON à Michel BASSEVIEZ Carole BORDES à Jean-Michel CHARLES Hubert WEYDERT à Laurent MONIN Marcel DJOURNO à Dominique CRINON Carine FELIZARDO à Anne-Marie FRANCOIS Christine ASHWORTH à Pierre-François DEGAND

Affiché en Mairie
le 27 juin 2018

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS SUPPRESSIONS ET CREATIONS DE POSTES DANS LES FILIERES ADMINISTRATIVES, SOCIALES ET TECHNIQUES

Le Conseil Municipal,

VU le tableau des effectifs adopté par le Conseil Municipal le 31 janvier 1992 et réactualisé au 1^{er} janvier 2017,

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, et notamment lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois.

CONSIDERANT la nécessité de modifier le tableau des effectifs afin de prendre en compte l'évolution de carrières de certains agents et de l'adapter pour le recrutement d'un prochain agent titulaire de la fonction publique territoriale,

Après en avoir délibéré à L'UNANIMITE,

DECIDE de modifier le tableau des effectifs à compter du 1^{er} juillet 2018 comme suit :

FILIERE ADMINISTRATIVE

SUPPRESSION D'UN POSTE

Cadre d'emploi : Adjoint Administratif Territorial
Grade : Adjoint Adm. Territorial Principal 2^{ème} classe
Temps de travail : 35 heures

CREATION D'UN POSTE

Cadre d'emploi : Adjoint Administratif Territorial
Grade : Adjoint Adm. Territorial Principal 1^{ère} classe
Temps de travail : 35 heures

SUPPRESSION D'UN POSTE

Cadre d'emploi : Rédacteur
Grade : Rédacteur Principal 2^{ème} classe
Temps de travail : 35 heures

CREATION D'UN POSTE

Cadre d'emploi : Rédacteur
Grade : Rédacteur Principal 1^{ère} classe
Temps de travail : 35 heures

FILIERE SOCIALE

SUPPRESSION D'UN POSTE

Cadre d'emploi : Agent Territorial Spécialisé
des Ecoles Maternelles
Grade : Agent Territorial Spécialisé
des Ecoles Maternelles Principal 2^{ème} classe
Temps de travail : 35 heures

CREATION D'UN POSTE

Cadre d'emploi : Agent Territorial Spécialisé
des Ecoles Maternelles
Grade : Agent Territorial Spécialisé
des Ecoles Maternelles Principal 1^{ère} classe
Temps de travail : 35 heures

FILIERE TECHNIQUE

SUPPRESSION DE 2 POSTES

Cadre d'emploi : Adjoint Technique
Grade : Adjoint Technique
Temps de travail : 35 heures

CREATION DE 2 POSTES

Cadre d'emploi : Adjoint Technique
Grade : Adjoint Technique principal 2^{ème} classe
Temps de travail : 35 heures

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans cet emploi seront inscrits au budget 2018 de la commune au chapitre 012.

Pour extrait conforme.

Fait à VILLENES-SUR-SEINE
Le 26 juin 2018

Le Maire,

Michel PONS



COMMUNE DE VILLENES SUR SEINE

~~~~~

06 JUIL. 2018  
SM

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2018/046

|                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DATE DE CONVOCATION :<br>19 juin 2018                                  | L'an deux mille dix huit<br>Le 25 juin à 20 heures 15<br>Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Michel PONS, Maire.                                                                                                                                                                                                                                            |
| DATE D'AFFICHAGE :<br>19 juin 2018                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| NOMBRE DE CONSEILLERS :<br>EN EXERCICE 29<br>PRESENTS 19<br>VOTANTS 27 | <b><u>Etaient présents :</u></b><br>Michel PONS, Jean-Luc BIANCHI, Dominique CRINON, Jean-Pierre LAIGNEAU, Jean-Michel CHARLES, , Eva SEGUY, Anne-Marie FRANCOIS, Pierre-François DEGAND, Katia LEFEUVRE, Valérie THOMASSEN, Christine HANON-BATIOT, Michel BASSEVIEZ, Benoit DALBIN, Laurent MONIN, Jacky TOUATY, Marie DUPUICH, Louis CLERF, Christyane JAVOISE, Laurent MAGLIA,<br>Formant la majorité des membres en exercice. |
|                                                                        | <b><u>Etaient absents :</u></b> Carine DUQUENNE, Franck TROGNEE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|                                                                        | <b><u>Ont donné pouvoir :</u></b><br>Olivier HARDOUIN à Valérie THOMASSEN<br>Alain ADICEOM à Jean-Pierre LAIGNEAU<br>Leïla CARICHON à Michel BASSEVIEZ<br>Carole BORDES à Jean-Michel CHARLES<br>Hubert WEYDERT à Laurent MONIN<br>Marcel D'IOURNO à Dominique CRINON<br>Carine FELIZARDO à Anne-Marie FRANCOIS<br>Christine ASHWORTH à Pierre-François DEGAND                                                                     |

**Affiché en Mairie**  
**le 27 juin 2018**

## **DEVENIR DES FONDS DOCUMENTAIRES DESHERBES** **DE LA BIBLIOTHEQUE**

Le Conseil Municipal,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales

**VU** l'Ordonnance n° 2006-460 du 21 avril 2006,

**CONSIDERANT** que le désherbage est indispensable au bon fonctionnement des bibliothèques,

**Après en avoir délibéré à l'UNANIMITE,**

**AUTORISE** le déclassement des documents suivants provenant de la bibliothèque municipale :

- documents en mauvais état,
- documents à contenu obsolète,
- documents jamais ou très rarement empruntés.

**AUTORISE** la responsable de la bibliothèque à détruire les documents jugés en mauvais état. Leur liste en sera dressée et conservée à la bibliothèque.

**AUTORISE** le Maire à faire don de documents provenant de la bibliothèque à des institutions ou associations culturelles liées à la promotion du livre et de la lecture, ou à défaut détruits et, si possible, valorisés comme papier à recycler.

Sur chaque document sera apposé un tampon indiquant qu'il n'appartient plus aux collections de la bibliothèque. Leur liste sera établie et conservée à la bibliothèque.

**AUTORISE** le Maire à vendre, au profit de la collectivité ou d'institutions et associations culturelles liées à la promotion du livre et de la lecture, des documents provenant de la bibliothèque lors de la brocante annuelle de Villennes-sur-Seine, selon les tarifs suivants :

- lot de 5 magazines enfants ou adultes : 1 € par lot
- romans, documentaires, bandes dessinées et albums enfants : 1 € par document
- romans, bandes dessinées et documentaires adultes : 2 € par document
- romans adultes format poche : 1 € par document

Sur chaque document sera apposé un tampon indiquant qu'il n'appartient plus aux collections de la bibliothèque.

**AUTORISE** la responsable de la bibliothèque à mettre en œuvre la politique de régulation des collections et à signer les procès-verbaux d'élimination.

Pour extrait conforme.

Fait à VILLENES-SUR-SEINE

Le 26 juin 2018

Le Maire,

Michel PONS

